



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE MARDI 29 SEPTEMBRE 2015, À 19 h, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Karine Otis	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère

SONT ABSENTS :

M.	Réjean Girard	Conseiller
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Lorna Pineault	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2015

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2015, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Karine Otis
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 21 septembre 2015, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. CONSTRUCTION DE TROTTOIRS, BORDURES, FOURNITURE ET POSE
D'ENROBÉ BITUMINEUX 2015 - APPEL D'OFFRES 2015-21**

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : la conseillère Karine Otis

Rés. 2015-227

Rés. 2015-228

Rés. 2015-229



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2015-05 et de retenir les services de Michel Miller inc. pour la somme de 312 013,12 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation du contrat de construction de trottoirs, bordures, fourniture et pose d'enrobé bitumineux 2015, découlant de l'appel d'offres 2015-21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADOPTION DE RÈGLEMENT

5.1 Règlement 2015-877 - Réfection des stations de pompage SP-1, SP-2 et SP-6 - Emprunt de 1 816 300 \$

Considérant que le conseil municipal désire procéder à des travaux de réfection des stations de pompage SP-1, SP2 et SP-6 ;

Considérant que le coût de ces travaux s'élève à un montant de 1 816 300 \$ incluant les taxes, imprévus et frais de financement suivant les estimations préparées par le Service des travaux publics et des services techniques de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité ne dispose pas des deniers nécessaires à même ses prévisions budgétaires pour défrayer le coût de ces travaux;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à une séance publique du conseil municipal tenue le 21 septembre 2015;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2015-230

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sébastien Langlois

D'adopter le Règlement 2015-877 concernant la réfection des stations de pompage SP-1, SP-2 et SP-6, décrétant un emprunt de 1 816 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

7. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

Rés. 2015-231

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

LORNA PINEAULT
GREFFIÈRE